



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sanctuarisation des 5 mai

Question écrite n° 19277

Texte de la question

M. Paul-André Colombani alerte Mme la ministre des sports sur la programmation de quatre matchs de football de Ligue 1 le dimanche 5 mai 2019. Le 5 mai 1992 est survenu le drame de Furiani durant la demi-finale de Coupe de France opposant Bastia à Marseille. L'effondrement de la tribune, montée à la hâte a causé la mort de 18 personnes et fait 2 357 blessés. En 2018, un accord a été passé avec la ligue de football professionnel, sous la pression de l'ancien secrétaire d'État aux sports, afin de sanctuariser les samedi 5 mai et non les autres jours. Le collectif du 5 mai 1992 souhaite que la sanctuarisation s'étende à tous les 5 mai et non plus uniquement les samedi 5 mai. Il est inconcevable que vingt-sept ans après ce drame des matchs de football soient toujours programmés les 5 mai. Il l'interroge sur la sanctuarisation de tous les 5 mai et non plus uniquement des samedi 5 mai.

Texte de la réponse

La ministre des Sports a conscience de la douleur encore très vive par rapport à ce drame tragique qui a touché le football français et européen et, plus largement, le sport français dans son ensemble, et elle tient, au nom du Gouvernement, à réaffirmer que l'Etat n'oubliera jamais ce terrible 5 mai 1992. Un accord a été conclu en juillet 2015 par le ministère des Sports avec les instances du football et les familles de victimes. La ministre des Sports a écrit au président de la Fédération Française de Football et à la présidente de la Ligue de Football Professionnel pour s'assurer que les engagements pris par les instances de football soient respectés. Elle a également déposé, en l'honneur des victimes et des blessés, une gerbe devant la plaque commémorative installée au ministère des Sports, en compagnie de Nathalie Boy de la Tour, présidente de la Ligue de Football professionnel. Il est entendu que cet accord de 2015 ne satisfait pas tout le monde. C'est pourquoi avant le week-end des 4 et 5 mai 2019, la ministre des Sports s'est entretenue avec l'association des familles de victimes et notamment par téléphone avec Madame Josepha Guidicelli. Son intention était de recueillir son point de vue, la façon dont cet accord avait été conclu à l'époque et comment il est vécu en Corse. Elle lui a fait part de sa ferme intention de faire respecter l'engagement de 2015 pour que les commémorations aient bien lieu le dimanche 5 mai 2019 lors des matchs professionnels, mais aussi amateurs, et que la catastrophe de Furiani soit bien considérée comme un drame national. La ministre des Sports a indiqué sa volonté de réunir à nouveau les instances du football, le collectif du 5 mai et les élus concernés pour réfléchir sur le sujet et voir de quelle façon, pour les années à venir, rendre hommage à nos compatriotes disparus tragiquement. A cet égard, il est prévu d'organiser une réunion au ministère des sports, le 9 septembre 2019 ; cette proposition a été faite aux différents acteurs concernés.

Données clés

Auteur : [M. Paul-André Colombani](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (2^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19277

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [30 avril 2019](#), page 4025

Réponse publiée au JO le : [3 septembre 2019](#), page 7913